

Prestation de Serment du Greffier de la Cour pénale internationale

3 juillet 2003

**Discours d'installation de :
Bruno Cathala***

* Bruno Cathala, Greffier de la Cour pénale internationale
Registrar of the International Criminal Court

Monsieur le Président,
Mesdames de la vice-Présidence,
Monsieur le Procureur,
Monsieur l'ambassadeur, vice président de l'Assemblée des Etats Parties,
Mesdames et Messieurs,

Hasard du calendrier, cela fait 5 années presque jour pour jour, que le Statut de la CPI était adopté, et un an que la Cour existe en tant qu'entité judiciaire. Et en ce jour anniversaire la Cour installe le dernier de ses organes essentiels. Qui aurait pensé le 17 juillet 1998 qu'en si peu de temps la Cour serait en état de fonctionner comme institution judiciaire ?

Certes il y a dans la réponse, motif à satisfaction.

Pourtant n'avons-nous pas fait dans cette période, grâce à un contexte international particulier, le plus facile ? N'est-ce pas aujourd'hui que cette Cour, qui n'était qu'un rêve, parce qu'elle devient réalité est réellement attendue ?

Pour ma part, en ce jour, je ressens profondément le sens des responsabilités qui me sont confiées par cette élection. Comment ne pas éprouver le poids d'un héritage complexe fait entre autres d'espérances de justice inassouvies, de voix des victimes n'ayant pas réussi à identifier le lieu où sont enterrés les corps de leurs proches, du travail de pionniers et notamment des juridictions pénales internationales qui nous ont précédées, ou encore d'intellectuels qui ont construit les outils théoriques qui nous permettent aujourd'hui de travailler. Cet héritage assigne des devoirs à notre futur.

C'est conscient de ces responsabilités et dans le cadre fixé par le Statut et le règlement de procédure et de preuve que j'exercerai mes fonctions.

Ces textes, et spécialement les termes du préambule du Statut, ont, me semble-t-il, donné à la Cour la mission de devenir, non un nouveau pouvoir, mais une autorité judiciaire internationale qui travaille au sein d'un système pluriel.

J'emploie le terme Autorité au sens d'une institution qui n'est pas reconnue par le pouvoir qu'elle exerce mais parce qu'elle est légitime et sage. Les décisions d'une Autorité s'imposent d'elles-mêmes. La Cour doit incarner une continuité là où le pouvoir n'est intéressé que par une courte durée. Elle est garante de la permanence des idéaux de justice, c'est-à-dire des principes auxquels un peuple ne peut toucher sans porter atteinte au fondement même de sa composition. C'est parce qu'elle sera cette Autorité que les décisions qui seront rendues feront sens dans un pays et dans le monde, auprès des victimes comme auprès des accusés. C'est encore cette dimension qui fera que le principe de complémentarité entre justice nationale et justice internationale pourra fonctionner harmonieusement.

I consider it the role of the Registry to support the Court in becoming this incontestable Authority, recognised internationally. I further believe that it is the task of the Registry, as you have so eloquently recalled, Mr. President, to participate in the creation and maintenance of a judicial space and time, in which situations can be examined on their judicial merits.

In this regards I vow to continue with the same vigour the work already undertaken along these lines, over the last few months.

Firstly, that implies consolidating the creation of a judicial administration, and I do indeed insist upon use of the term judicial administration, that is able to fulfil the needs expressed by the judges, the Prosecutor, the defence or the victims. The Registry is a service provider whose essential objective is to facilitate the production of judicial decisions, and their execution, without undue delay, following fair and public trial.

Like every organ of the Court the Registry must accomplish his mission in a context that is as diverse as world we live in. Accordingly the justice rendered by the Court must be understood by people of every race, be they African, Asian, American or European.

I would like now to focus on two aspects which are particular to the Registrar's functions.

The first is the relationship with counsel, who are one of the essential pillars of justice. Without a defence, there is no justice. To speak in the terms of the Rules of Procedure and Evidence, I shall pay particular attention to the situation of counsel and "promote the rights of the defence, consistent with the principle of fair trial, as defined in the Statute".

The second is the responsibility of the Registry in respect of witnesses and victims. One of the essential tasks of the Registry is to ensure their protection and their security. I shall undertake this task, ever mindful of the challenge facing the Court to operate efficiently, in the framework of conflicts which in many cases have produced numerous victims. In this field, everything will have to be minted afresh.

Le greffe ne pourra parvenir à répondre à ces différents défis que s'il est en mesure d'entretenir des relations constructives avec les autres organes de la Cour et avec l'extérieur.

D'abord avec vous monsieur le Président, car, travaillant sous votre autorité, nos rapports doivent être de qualité. Comme vous venez de le dire ils ont commencé sous d'excellents auspices dans un climat de confiance mutuel. Je vous en remercie.

Avec la Présidence et les juges également qui, en me choisissant, ont montré qu'ils me faisaient confiance exercer un leadership sur le greffe.

Avec vous monsieur le Procureur encore, et avec l'ensemble de votre bureau. Je crois que nos toutes nouvelles relations ont parfaitement débuté et vous pouvez être certain que le greffe sera attentif à vous assister le plus efficacement possible.

Avec l'Assemblée des Etats Parties, et spécialement son Président, qui m'ont soutenu depuis le début de cette aventure. Mr. vice President, I am very touched that you took the time to fly from New York to attend this ceremony and by the sentiments you have expressed. The Court needs the active support of the States Parties and more particularly the Registry as entrusted by the texts with a specific part to play in the relations of cooperation with the States.

Avec l'ensemble des personnels de la Cour qui m'ont encouragé et sans le travail desquels mon élection n'aurait pas été possible. Ils sont essentiels à la Cour et c'est en grande partie de la qualité de leur travail que dépendra l'image de cette institution.

Avec les représentants de la défense avec lesquels nous avons entamé un dialogue qui promet d'être fructueux et qu'il me tarde de continuer.

Avec les ONG qui m'ont beaucoup appris avec patience et sollicitude dans un climat de respect mutuel de nos différentes fonctions.

Et avec vous, enfin, mesdames et messieurs les journalistes qui ont fait leur travail d'information en sachant l'adapter aux différentes phases de la construction de la Cour. Vous permettez à la Cour de rendre ses procès réellement publics et vous êtes le lien entre la Cour, le grand public et les victimes. Or c'est pour eux que nous avons été créé.

Je vous remercie.